

# COMMISSION DES JEUNES

Procès-Verbal n° 06  
Du 27 Septembre 2022

## Coupe régionale U15

La condition pour pouvoir y participer est de [disposer d'une équipe U15 engagée dans un championnat régional ou départemental.](#)

Les engagements y sont possibles sur Footclubs jusqu'au 02/10/2022.

Clubs DEUX-SEVRIENS engagés au 23/09 :

NIORT CHAMOIS - NIORT ST FLORENT – CHAURAY – BRESSUIRE - ES PEXINOISE - CERIZAY INTERBOCAGE GJ - ENT.USPM STE EANNE  
- PAYS ARGENTONNAIS - GJ CŒUR DE BOCAGE - CELLES VERRINES - ECHIRE ST GELAIS -

## Coupe GAMBARDELLA – 1<sup>er</sup> TOUR – 24 SEPTEMBRE

Score	
BEAUMONT DISSAY / PAYS THENEZEEN	7 – 1
NIEUL L'ESPOIR / CERIZAY INTERBOCAGE GJ	0 – 3
JAUNAY MARIGNY / GATIFOOT	1 - 1 (2 - 1)
GJ CŒUR DE BOCAGE / THOUARS	0 – 8
ENT. P. ARGENTONNAIS ESSC / AVAILLES EN CHATELLERAULT	5 – 1
CHAMPDENIERS PAMPLIE/ L'ABSIE LARGEASSE MOUTIERS/C	1 - 1 (3 - 4)
PARTHENAY VIENNAY / MONTAMISE	3 – 0
FC3C / MONCOUTANT	1 – 3
ST VARAUDAISE GJ / STE EANNE	0 - 3 F
VAL DE BOUTONNE / BOUTONNAIS EN MELLOIS GJ	1 – 2
ST HIPPOLYTE / NIORT ST LIGUAIRE	0 - 3 F
JONZAC ST GERMAIN / AFP GJ	0 – 2

### U17 -1<sup>ère</sup> Division- Poule B :

Suite à la qualification du RC PARTHENAY VIENNAY pour le second tour (1<sup>er</sup> octobre) – la rencontre LE TALLUD/ PARTHENAY VIENNAY est reportée au 22 octobre.

### U18 -1<sup>ère</sup> Division- Poule D :

Suite à la qualification de MONCOUTANT pour le second tour (1<sup>er</sup> octobre) – la rencontre MONCOUTANT / FC3C est reportée au 22 octobre.

### U17 -Accession LFNA- :

Suite à la qualification du G.J. AIFRES FORS PRAHECQ pour le second tour (1<sup>er</sup> octobre) – la rencontre BEAUVOIR / GJ AFP ESSC est reportée au 22 octobre.

### U18 -1<sup>ère</sup> Division- :

Suite à la qualification de MONCOUTANT pour le second tour (1<sup>er</sup> octobre) – la rencontre MONCOUTANT / FC3C est reportée au 22 octobre.

### U17 -1<sup>ère</sup> Division- Poule B :

Qualification du SCAL MC pour le second tour (1<sup>er</sup> octobre) – Cette équipe étant exempte pour le 1/8, pas de modification du calendrier.

### U18 -1<sup>ère</sup> Division- :

Qualification de l'entente USPM STE EANNE pour le second tour (1<sup>er</sup> octobre) – Cette équipe étant exempte pour le 1/8, pas de modification du calendrier.



**Coupe GAMBARDELLA – 2<sup>ème</sup> TOUR – 1er OCTOBRE**

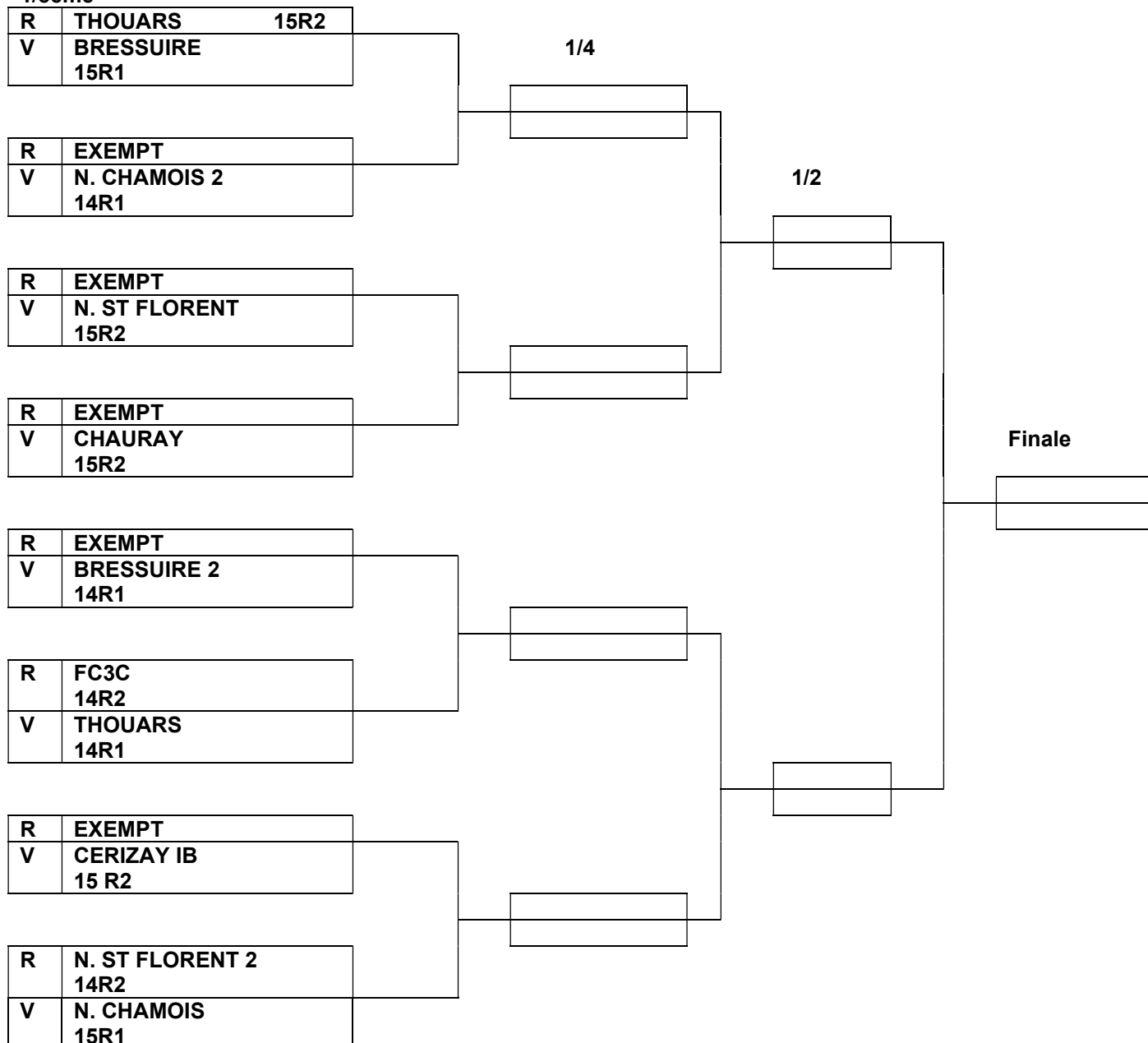
USPM STE EANNE / CHAURAY  
 SCAL MC / CHATELLERAULT  
 MONTMORILLON / NIORT ST LIGUAIRE  
 FCPA-ESSC / DISSAY BEAUMONT  
 JAUNAY MARIGNY / BRESSUIRE  
 MONCOUTANT / POITIERS COURONNERIES  
 PARTHENAY VIENNAY/ THOUARS  
 GJ AFP / ST JEAN D'ANGELY  
 COGNAC / BOUTONNAIS EN MELLOIS  
 NIORT ST FLORENT / RUELLE

**COUPES DE L'ANGELIQUE - FOOT A 11 -**

Tirage au sort effectué par M. ARNAUD Thomas co-président de l'E.S. CELLES –VERRINES lors de la réunion des éducateurs du secteur sud le 19/09 à CELLES s/ BELLE.

**Coupe de l'Angélique U15**

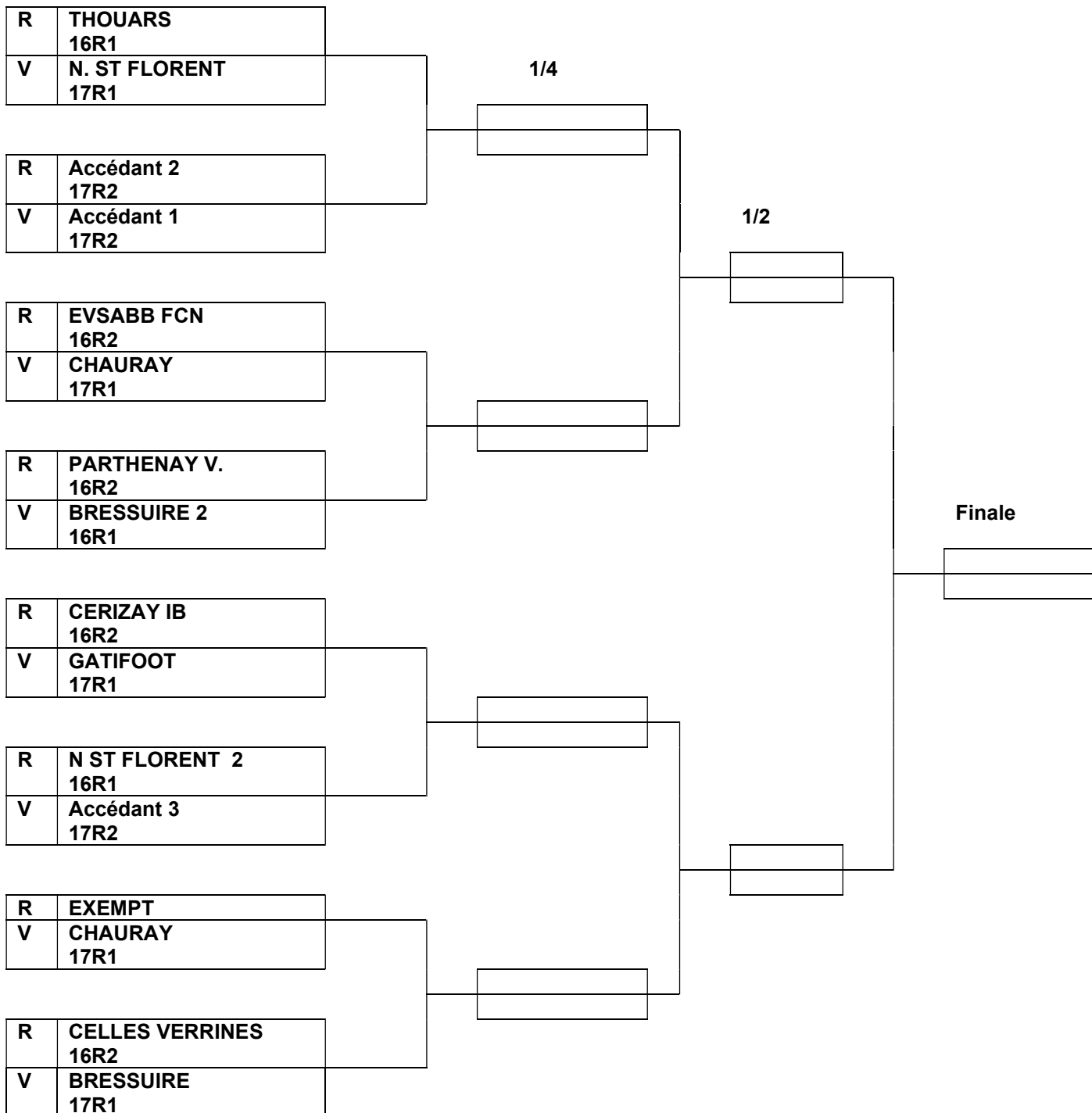
1/8<sup>ème</sup>





**Coupe de l'Angélique U17**

1/8ème



## NOUVEAUX ENGAGEMENTS

U17 -1<sup>ère</sup> Division- : La commission valide l'engagement de l'équipe d'ECHIRE ST GELAIS 2. Cette équipe remplace l'exempt dans la poule C.

Rattrapage de la 1<sup>ère</sup> journée : la rencontre VAL DE BOUTONNE LEZAY 2 / ECHIRE ST GELAIS 2 est programmée le 22/10.

U15 -3<sup>ème</sup> Division- Poule A : VERGENTONNAISE LOUZY ENE 2 remplace l'exempt.

Rattrapage de la 1<sup>ère</sup> journée 1 La rencontre VL ENE 1 / VL ENE 2 est programmée le 22/10

## Retrait

**U18 -1<sup>ère</sup> Division-** : Le club de VOUILLE déclare le forfait général de son équipe. L'adversaire hebdomadaire sera exempt.

**U11 -Niveau 3-** Poule E : Retrait de l'équipe 3 de VAL DE BOUTONNE.

Le Président

Dany BODIN

le responsable des coupes du foot à 11

Philippe PINTAULT

le secrétaire

Jean-Paul DENIAU